

Commune d'ESTAVAR 66800

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2024**

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240527-DCM2024-20-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 19H00; le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou
Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet,
Procurations : Fabrice Calmont à Bruno Cagny ; Paul Miffre à Laurence Barnola
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-20: Convention d'assistance juridique

Le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de conclure une nouvelle convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec Maître Mathieu PONS-SERRADEIL, des relations de confiance s'étant instaurées et des dossiers étant en cours.

Cette convention s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- DE CONTRACTER une convention de représentation en justice et de conseils juridiques avec Me Mathieu PONS - SERRADEIL, 2 Place Jean Payra 66000 PERPIGNAN, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois, soit jusqu'au 30 juin 2027.
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

